



PRÉFET DU CHER

PRÉFECTURE
Secrétariat Général
Service de coordination des politiques publiques
Section coordination des installations classées
pour la protection de l'environnement

Installations classées pour la protection de l'environnement

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

L'arrêté préfectoral n° 2019-0109 du 15 FEV. 2019 prescrit l'organisation d'une enquête publique du lundi 18 mars 2019 à partir de 09h00 au Vendredi 19 avril 2019 jusqu'à 12h00 soit pendant une durée de **33 jours**, relative à la demande présentée par la société PARC ÉOLIEN NORDEX 76 SAS, dont le siège social est sis 23, rue d'Anjou à Paris -75008- en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un parc éolien composé de six aérogénérateurs sur le territoire des communes de **Menetou-Râtel et Sens-Beaujeu**.

Le dossier de demande d'autorisation soumis à enquête publique a été réalisé par le bureau d'études ENVIROSCOP, 8 rue André Martin – 76710 MONTVILLE – Tél. : 09.52.08.12.01. **Le dossier d'enquête publique sera déposé aux mairies de Menetou-Râtel et Sens-Beaujeu où le public pourra en prendre connaissance** aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies et formuler ses observations sur les registres ouverts à cet effet par le maire de chacune de ces communes et paraphés par le commissaire enquêteur ainsi qu'à l'adresse électronique suivante : pref-ep-sens-beaujeu-menetou-ratel@cher.gouv.fr Le dossier d'enquête publique et les observations du public transmises par voie électronique pourront être consultés sur le site internet des services de l'État dans le Cher (www.cher.gouv.fr). Un poste informatique sera mis à la disposition du public dans chacune des mairies précitées. Des observations, qui seront annexées aux registres d'enquête, pourront être directement adressées au commissaire enquêteur pendant la durée de l'enquête publique, à la **mairie de Sens-Beaujeu, siège de l'enquête**.

Les informations relatives au projet considéré pourront être obtenues auprès du développeur : société PARC EOLIEN NORDEX 76 SAS – M. Gaël LE GOAZIOU, chef de projets développement éolien – tél. : 06.38.37.32.75 – courriel : glegoaziou@nordex-online.com ou M. Paul DUVERNOY, responsable région Centre/Sud développement éolien – tél. : 06.11.76.68.74 – courriel : pduvernoy@nordex-online.com Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfète du Cher – secrétariat général - service de la coordination des politiques publiques – section coordination des installations classées pour la protection de l'environnement - place Marcel Plaisant – 18 000 Bourges – dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

M. Patrick ANDRE, fonctionnaire territorial de services techniques à la retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif d'Orléans, se tiendra à la disposition du public les :

- lundi 18 mars 2019, de 9h00 à 12h00, à la mairie de Sens-Beaujeu ;
- mardi 26 mars 2019, de 14h00 à 17h00, à la mairie de Menetou-Râtel ;
- samedi 6 avril 2019, de 9h00 à 12h00, à la mairie de Sens-Beaujeu ;
- jeudi 11 avril 2019, de 14h00 à 17h00, à la mairie de Menetou-Râtel ;
- vendredi 19 avril 2019, de 9h00 à 12h00, à la mairie de Sens-Beaujeu.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique, aux mairies de Menetou-Râtel et Sens-Beaujeu, à la préfecture du Cher – secrétariat général - service de coordination des politiques publiques - section coordination des installations classées pour la protection de l'environnement. Ils seront également consultables pendant cette période sur le site internet des services de l'État dans le Cher. À l'issue de la procédure réglementaire, la préfète du Cher prendra un arrêté de refus ou d'autorisation assorti de prescriptions.

La préfète,
Pour la préfète et par délégation,
La secrétaire générale,


Régine LEDUC